

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 7 février 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le lundi 7 février 2022 19h30 par vidéoconférence. Prenez note que ce procédé est exceptionnellement permis étant donné la situation du COVID-19 et les différents arrêtés ministériels.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge Raymond, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-02-014

Le maire Peter Zytynsky procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance régulière du 7 février 2022.

Il est proposé par le conseiller le conseiller Jean-Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière du 7 février 2022 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2022
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Aucun
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - Janvier 2022
 - 5.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Isabelle Poirier, services-conseils - Offre de services professionnels - gestion
 - 5.3 Ordre de changement et autorisation de paiement - Wood Environnement & infrastructure Solutions - Prélèvement et analyse d'échantillons d'eau potable
 - 5.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Wood Environnement & Infrastructure Solutions - Prélèvement et analyse d'échantillons d'eau potable pour l'année 2022
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Aucun

7. SERVICES URBAINS

7.1 Aucun

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 Demande de PIIA - Lot 1 543 252, 17 rue centrale; zone CV-29*; Secteur B
Noyau villageois; travaux de rénovation du bâtiment principal

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Octroi de contrat pour la tenue du Camp de jour de la municipalité par
L'académie des jeunes sportifs.

9.2 Autorisation de siéger au conseil d'administration – Parc du canal de
Soulanges

9.3 Demande d'aide financière – Comité de la piste cyclable Soulanges 2022

9.4 Demande d'autorisation de la part du club Kilowatts d'utiliser l'accès à l'eau
se trouvant sur le territoire du village des Écluses

10. RÈGLEMENTS

10.1 Avis de motion - Règlement 200-2022 établissant les taux de la taxe
foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition
2022

10.2 Avis de motion - Code d'éthique et de déontologie des élus-es

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 Aucun

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

GREFFE

3.

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10
JANVIER 2022**

2022-02-015

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-
verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 est déposé lors de la
présente séance;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2022**

2022-02-016

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. **RESSOURCES HUMAINES**

5. **FINANCES**

5.1 **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - JANVIER 2022**

2022-02-017

CONSIDÉRANT les listes des déboursés du mois de janvier 2022 sont déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des déboursés du mois de janvier 2022;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 166 737,49 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	84 964,43 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	53 958,74 \$
Salaires nets	27 814,32 \$
TOTAL	166 737,49 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Serge Raymond, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Serge Raymond
Directeur général et secrétaire-trésorier

5.2 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ISABELLE POIRIER, SERVICES-CONSEILS - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - GESTION

2022-02-018

CONSIDÉRANT que le poste de direction générale adjointe est vacant;

CONSIDÉRANT que la municipalité a retenue les services de Isabelle Poirier, services-conseils au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier de retenir les services de Isabelle Poirier, services-conseils ;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, Peter Zytynsky, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Serge Raymond, à signer le contrat avec l'entreprise Isabelle Poirier, services-conseils pour l'Offre de services professionnels - gestion à même le poste budgétaire numéro 02.130.00.411 et 02.140.00.411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3 ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - WOOD ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE SOLUTIONS - PRÉLÈVEMENT ET ANALYSE D'ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE

2022-02-019

CONSIDÉRANT la résolution 2020-12-211 pour l'octroi du contrat à Wood Environnement & infrastructure Solutions pour prélèvement et analyse d'échantillons d'eau potable ;

CONSIDÉRANT la fuite d'aqueduc survenue le 26 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour des analyses supplémentaires et interventions du 29 décembre 2021 et le 3, 5, 19 et 20 janvier 2022 ;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

AUTORISER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER la directeur général et secrétaire-trésorier à payer à Wood Environnement & infrastructure Solutions un montant maximal de 2346.31, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-412-00-444.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - WOOD ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE SOLUTIONS - PRÉLÈVEMENT ET ANALYSE D'ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2022

2022-02-020

CONSIDÉRANT QUE depuis mai 2020, la Municipalité a opté pour le fournisseur Wood Environnement & infrastructure Solutions, pour continuer le service des prélèvements et les analyses d'échantillons d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE Wood Environnement & infrastructure Solutions est une entreprise qui dessert notre région;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Wood Environnement & infrastructure Solutions au montant de 13 107,15 \$ taxes incluses, pour les prélèvements et les analyses d'échantillons d'eau potable pour l'année 2022;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Wood Environnement & Infrastructure Solutions pour Prélèvement et analyse d'échantillons d'eau potable pour l'année 2022;

D'AUTORISER la directeur général et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Wood Environnement & Infrastructure Solutions un montant maximal de 13107,15 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-412-00-444.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 DEMANDE DE PIIA - LOT 1 543 252, 17 RUE CENTRALE; ZONE CV-29*; SECTEUR B NOYAU VILLAGEOIS; TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

2022-02-021

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 5 janvier 2022 pour le lot 1 543 252 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la rénovation d'une résidence citée patrimoniale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la réalisation de travaux du revêtement extérieur du bâtiment principal ainsi que de la galerie ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau revêtement employé sera du fibrociment James Hardie 8¼" Cedarmill Colorplus de couleur Pierre des champs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que ces matériaux contribuent à préserver le cachet patrimonial du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-1 s'appliquant au secteur B Noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande d'approbation PIIA avec recouvrement fibrociment James Hardie 8¼" Cedarmill Colorplus de couleur Pierre des champs sur le lot 1 543 252, Secteur Noyau villageois. Le tout conditionnel à ce que le garde-corps situé à l'étage possède la hauteur exigée par le CNB. Il est également suggéré de conserver un revêtement de tôle pour la toiture, sans toutefois l'obliger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
9.1 **OCTROI DE CONTRAT POUR LA TENUE DU CAMP DE JOUR DE LA MUNICIPALITÉ PAR L'ACADÉMIE DES JEUNES SPORTIFS.**

2022-02-022

CONSIDÉRANT QUE l'ancien contractant propose une hausse substantielle de ses coûts sans véritable plus-value à son offre de service;

CONSIDÉRANT QUE L'académie des jeunes sportifs est une entreprise avec de très haut standard de qualité dû à sa clientèle de Camp de jour spécialisé et privé;

CONSIDÉRANT QUE L'académie des jeunes sportifs est une entreprise locale possédant son siège social à Valleyfield;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat du Camp de jour à l'Académie des jeunes sportifs pour l'été 2022;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à L'académie des jeunes sportifs un montant maximal de 27 550 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 **AUTORISATION DE SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – PARC DU CANAL DE SOULANGES**

2022-02-023

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-063 autorisant la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades à signer l'Entente avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la gestion par la MRC de certains des immeubles faisant partie du parc régional du canal de Soulanges et situés sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT le potentiel structurant du canal de Soulanges pour la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades et l'ensemble du territoire de Vaudreuil-Soulanges, entre autres par sa contribution au développement régional, économique, touristique, culturel et patrimonial;

CONSIDÉRANT l'implication de la Municipalité dans de nombreux projets en lien avec le canal de Soulanges, notamment pour la création du parc régional;

CONSIDÉRANT la pertinence des outils, des réflexions et des ressources de la municipalité pour soutenir les objectifs d'un parc régional;

CONSIDÉRANT la création de l'organisme sans but lucratif « Parc du canal de Soulanges » et la tenue prochaine de son assemblée de fondation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite signer une entente de gestion avec cette organisation afin de prendre en charge le développement du parc régional;

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de cette organisation prévoient une catégorie « membres municipaux » représentée par les directions générales des vingt-trois municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'un siège du conseil d'administration du Parc du canal de Soulanges est réservé, si elle désire s'en prévaloir, à la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt de la candidature du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Serge Raymond, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, qui agit comme collègue électoral, afin de siéger au sein du conseil d'administration de l'organisme « Parc du canal de Soulanges », et ce, selon les règlements généraux de cette organisation.

D'ANNULER la résolution 2021-05-083 donnant l'autorisation à l'ancienne directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Anne-Marie Duval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ DE LA PISTE CYCLABLE SOULANGES 2022

2022-02-024

CONSIDÉRANT que la piste cyclable de Soulanges permet aux citoyens et aux visiteurs de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades de circuler, à pied ou à vélo, en toute sécurité et de se rendre dans les municipalités longeant la piste cyclable;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère qu'il s'agit d'un atout pour Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT que la piste cyclable Soulanges est entièrement administrée par le Comité de la piste cyclable Soulanges et qu'il s'agit d'une organisation sans but lucratif;

CONSIDÉRANT la demande d'une contribution annuelle pour l'entretien de la piste cyclable Soulanges représentant 2 \$ par habitant (2 \$/ habitant = 2 \$ x 1873 = 3 746 \$);

CONSIDÉRANT la contribution de la Municipalité pour la main-d'œuvre nécessaire à la tonte et à l'entretien de la piste cyclable Soulanges sur la portion de son territoire;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

DE CONTRIBUER pour une valeur de 11 783 \$ représentant le paiement de la contribution financière de 3 746 \$ taxes incluses et la fourniture de main-d'œuvre pour l'entretien de la piste cyclable de Soulanges;

D'AUTORISER la directeur général et secrétaire-trésorier, Serge Raymond, à payer la somme de 3 746 \$ taxes incluses au comité de la piste cyclable Soulanges, à même le poste budgétaire 02-701-52-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4 **DEMANDE D'AUTORISATION DE LA PART DU CLUB KILOWATTS D'UTILISER L'ACCÈS À L'EAU SE TROUVANT SUR LE TERRITOIRE DU VILLAGE DES ÉCLUSES**

2022-02-025

CONSIDÉRANT QUE le club Kilowatts demande d'obtenir la permission de la municipalité afin d'entreprendre les démarches pour la tenue de son événement, notamment en utilisant la guérite du Village des Écluses;

CONSIDÉRANT QUE le club Kilowatts a fourni une preuve d'assurances à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le club Kilowatts sera responsable de la sécurité et l'entretien des lieux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite favoriser développement d'activités hivernales;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le Club Kilowatts à tenir ses événements de course automobile pour le reste de la saison 2022 et la saison hivernale 2023 en s'accordant le droit de mettre fin à cette entente si les conditions établies ne sont pas respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. RÈGLEMENTS

10.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 200-2022 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2022**

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement 200-2022 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2022 est déposé et un avis de motion est donné par Mario Vallée à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.2 **AVIS DE MOTION - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES**

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Code d'éthique et de déontologie des élus-es est déposé et un avis de motion est donné par Benoit Durand à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

11. **AFFAIRES DIVERSES**

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Monsieur Martin Juneau fait mention du Marathon Bouge bouge et la piste cyclable - Parc régional du canal Soulanges.

Monsieur Jean-Pierre Poirier mentionne qu'il sera favorable pour la municipalité que Monsieur Serge Raymond siège sur le comité exécutif et administratif du Parc régional du canal de Soulanges.

Monsieur Benoit Durand mentionne les projets à venir tels que la conversion des bâtiments municipaux et améliorations dans les parcs.

Madame Anick Rodrigue et Madame Natasha Ménard mentionne qu'un nouvel organisme s'occupera du camp de jour cet été et que ce sera favorable à de nouvelles activités.

Monsieur Mario Vallée rappelle à tous que la COVID est toujours présente et de continuer à être vigilents.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Une rencontre avec Hydro-Québec concernant les travaux à venir pour les prochaines années pour l'entretien des barrages et des estacades.

Monsieur le maire souhaite ses condoléances à monsieur Serge Raymond suite au décès de son père.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une citoyenne adresse quatre questions concernant le parc Chéribourg.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 8 h 04 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 7 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le Maire

Serge Raymond

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*

2022-02-026

